

Publié le 20 décembre 2023

## Au fil des visites professionnelles

Lors du Congrès des Epl 2023, la ville de Cannes tout comme les Epl locales et nos partenaires se sont mobilisés pour proposer à nos congressistes trois circuits de visites professionnelles. Retrouvez le détail de ces parcours ci-dessous !



### La Spl Grasse développement, cheville ouvrière de la redynamisation du centre-ville de Grasse

La ville de Grasse a accueilli les congressistes dans son centre-ville historique et présenté l'action de revitalisation menée par la Spl Pays de Grasse Développement dans le cadre du programme Action Cœur de Ville. Le Président de la FedEpl, Patrick Jarry, et la Présidente de l'Union sociale pour l'habitat (USH), Emmanuel Cosse, étaient présents pour saluer l'action déployée par le président de la Spl, Jérôme Viaud.

**Le plan national Action cœur de ville** répond à une **double ambition** : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire. Signes de ce rôle essentiel : 23 %<sup>[1]</sup> de la population française vivent dans les villes moyennes, et 26 % de l'emploi total, en France, y sont concentrés.

A Grasse comme ailleurs, les centres historiques des villes moyennes connaissent parfois des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale. **Guidés par le Directeur de la Spl Grasse Développement, Nicolas Tcherniatine**, les congressistes ont pu constater l'engagement de la municipalité dans le programme Action Cœur de ville et l'action portée par l'entreprise publique pour réinvestir le centre-ville médiéval de la capitale du parfum.

Des ilots Roustan jusqu'au parcours commercial en passant par Saint Marthe 2, la Spl a la charge d'une **concession d'aménagement du centre historique de près de 16 000 m<sup>2</sup>** et un **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)** décomposé en une boucle commerciale de 20 cellules et 4 ilots de restructuration urbaine.

## L'accueil du Maire de Grasse, Jérôme Viaud, devant la médiathèque Charles Nègre, symbole de la reprise du centre historique



Médiathèque de Grasse (crédit : Emmanuel Nguyen Ngoc)

**Jérôme Viaud, Maire de Grasse, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse** a accueilli la cinquantaine de congressistes devant le nouveau joyau du centre-ville et de la Spl Grasse Développement dont il est également le Président.

Symbole de la reprise du centre-ville historique, **la médiathèque Charles Nègre** a remporté en 2022 **l'Équerre d'argent**, prix d'architecture récompensant chaque année une équipe composée du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre. Jérôme Viaud a souhaité la bienvenue et partagé sa fierté de voir trôner la plus grande médiathèque des Alpes-Maritimes dans une partie désœuvrée de son centre-ville, et ce en partie grâce aux atouts de l'économie mixte locale.

**« Grâce à une Epl alliant privé et public, essentielle pour les défis de transition et d'attractivité, le centre historique médiéval de Grasse est revitalisé. La Spl Grasse Développement agit pour l'intérêt général, avec la nouvelle médiathèque comme projet phare, elle agit pour la réhabilitation, la redynamisation commerciale et le logement ».**

**La Présidente de l'USH, Emmanuelle Cosse**, a fait part de son émotion de voir ainsi traduite la reprise d'un centre-ville d'exception comme celui de Grasse. Elle a également rappelé l'engagement des bailleurs sociaux dans ces programmes de redynamisation pour produire du logement social mais également étudiant ou à destination des seniors dans le cadre de résidences autonomie.

**Le Président de la FedEpl, Patrick Jarry**, a clôturé l'après-midi en saluant la beauté et l'ampleur du travail engagé avant d'adresser à Jérôme Viaud et au directeur de la Spl, Nicolas Tchernatine, ses remerciements chaleureux.

## Sobriété énergétique : la flotte de bus 100% verte de la métropole de Nice



Recharge d'un bus par pantographe

**EDF & Dalkia Electrotechniques** ont également invité les congressistes à découvrir, à Nice, un panel d'infrastructures dédié à l'électrification complète de lignes de bus urbaines ou régionales, de puissances allant de 100 à 450 kW.

**Nice possède la plus grande flotte de bus électrique en France avec 40 véhicules en service. Alice Bigorne, directrice mobilité durable à la Métropole Nice Côte d'Azur**, nous a, à cet effet, confirmé le fort engagement de la collectivité qui vise à disposer d'un réseau de transports en commun **intégralement électrique d'ici 2050**. L'objectif est également de l'alimenter grâce aux énergies renouvelables présentes sur le territoire, comme le biogaz produit par une station d'épuration. Visant à réduire son impact environnemental, le choix d'une mobilité électrique contribue également à baisser les coûts d'exploitation : **un bus électrique consomme de 3 à 5 fois moins qu'un bus thermique.**

**La visite du dépôt de Transdev, l'exploitant du réseau, et le déplacement en bus ont permis d'apprécier l'innovation de ce projet.** En particulier, il a été possible d'assister à la recharge par **pantographe inversé**. Grâce à cette technologie, le bus reçoit une recharge complémentaire à l'arrêt par un bras qui va se rattacher à des rails installés en toiture. **En moins de 15 minutes, cette recharge lui permet d'assurer 3 tours de ligne supplémentaires.**

## La SEMEC, une Epl engagée



Les participants dans le Palais des festivals  
(photo DR)

Après une **visite** du Palais des Festivals et des Congrès, **Bruno Desloques, directeur général de la SEMEC** est revenu sur la **raison d'être** de l'Epl, pensée avec l'ensemble des collaborateurs et des parties prenantes de la destination Cannes. Sa définition a en effet fait l'objet d'une réflexion profonde de l'Epl sur son identité et l'enjeu donné à ses actions : « **Accueillir durablement le monde** ». **Une raison d'être déclinée en 3 objectifs majeurs : connecter, prendre soin et révéler.**

**Créée en 1992** et investie d'une **délégation de service public**, la Société d'Economie Mixte des Evènements Cannois (**SEMEC**) est chargée des missions suivantes :

- **Développer** et gérer une activité d'accueil et d'organisation d'événements et de rencontres d'affaires (salons, congrès, festivals) à forte dimension internationale ;
- **Promouvoir** la destination CANNES, et renforcer la fréquentation touristique sur le bassin Cannois via l'Office de Tourisme et le Convention Bureau;
- **Organiser** des événements culturels en lien avec la politique culturelle de la Ville de Cannes;
- **Exploiter** et maintenir l'équipement public en excellent état d'entretien et de fonctionnement.

**Premier établissement de tourisme des alpes maritimes, la SEMEC accueille près de 150 événements par an, générant près d'un milliard d'euros de retombées économiques annuelles.**

**Détenant la certification ISO 20121, la SEMEC a souhaité affirmer son engagement social et environnemental en devenant entreprise à mission, le 12 décembre 2022.** Cette démarche s'inscrit cadre de la loi PACTE (*Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises*) de 2019, laquelle laisse une liberté très forte à la structure qui décide de devenir

entreprise à mission dans le choix de sa mission mais également dans le choix de la structure du comité à mission puisque sa composition est totalement libre.

Cette visite a été vecteur de riches échanges en présence d'**Antoine Guyot, consultant ESG/Société à Mission chez KPMG France, partenaire de la FedEpl**. L'occasion pour de nombreux congressistes de revenir sur les nuances entre RSE, ESG et entreprise à mission mais aussi de mesurer **l'enjeu de compétitivité durable** que peut représenter l'entreprise à mission.

Pour Antoine Guyot, « si la RSE se conçoit comme la gestion des externalités négatives d'une structure pour minimiser l'impact négatif, l'approche de l'entreprise à mission est beaucoup plus aboutie car on a une approche stratégique qui vise au maximum à user son impact positif, à le défendre, le valoriser auprès du public et accepter pour ce faire, une évaluation interne et externe. En ce sens, la loi PACTE permet de proposer aux entreprises une raison d'être, des objectifs qui viennent mettre en musique la raison d'être choisie. Celle de la Semec est très courte mais aussi très impactante. »

[1] INSEE, Insee focus n°211, 21/10/2020